

INSTRUCTION MANUALS

Safety and Compliance Information

E810XXVAM2-2BN

Copyright © 2025 FS.COM All Rights Reserved.

Q.C.PASSED

FCC

This device complies with part 15 of the FCC Rules.

Operation is subject to the following two conditions:

- (1) This device may not cause harmful interference, and
- (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Any Changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

Note: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

FCC

Cet appareil est conforme à l'alinéa 15 de la réglementation de la FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes :

- (1) Cet appareil doit pas causer de perturbations nuisibles.
- (2) Cet appareil doit accepter toutes les interférences qu'il reçoit, y compris celles qui peuvent perturber son fonctionnement.

Tout changement ou modification non expressément approuvé par la partie responsable de la conformité peut annuler le droit de l'utilisateur à utiliser cet équipement.

Note : Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites d'un appareil numérique de classe B, conformément à la partie 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut provoquer des interférences nuisibles aux communications radio.

Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en rallumant l'équipement, l'utilisateur est encouragé à essayer de corriger l'interférence par une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Branchez l'équipement sur une prise sur un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

CE

FS.COM GmbH hereby declares that this device is in compliance with the Directive 2014/30/EU, 2011/65/EU and (EU)2015/863. A copy of the EU Declaration of Conformity is available at www.fs.com/company/quality_control.html.

CE

FS.COM GmbH déclare par la présente que ce dispositif est conforme à la Directive 2014/30/EU, 2011/65/EU et (EU)2015/863 . Une copie de la Déclaration de Conformité de l'UE est disponible à l'adresse suivante https://www.fs.com/fr/company/quality_control.html.

Die FS.COM GmbH erklärt hiermit, dass dieses Gerät mit der Richtlinie 2014/30/EU, 2011/65/EU und (EU)2015/863 konform ist . Eine Kopie der EU-Konformitätserklärung finden Sie unter www.fs.com/de/company/quality_control.html.

FS.COM GmbH

Röntgenstraße 18, 85757 Karlsfeld, Germany

ISED

This device contains licence-exempt transmitter(s)/receiver(s) that comply with Innovation, Science and Economic Development Canada's licence-exempt RSS(s). Operation is subject to the following two conditions:

- (1) This device may not cause interference.
- (2) This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

The digital apparatus complies with Canadian CAN ICES (B) / NMB (B).

ISED

Cet appareil contient des émetteurs/récepteurs exempts de licence qui sont conformes aux RSS exemptés de licence d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

L'exploitation est soumise aux deux conditions suivantes :

- (1) Cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences.
- (2) Cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences

susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

L'appareil numérique est conforme aux normes canadiennes CAN ICES (B) / NMB (B).

UKCA

Hereby, FS.COM Innovation Ltd declares that this device is in compliance with the Directive SI 2016 No. 1091, SI 2012 NO. 3032.

UKCA

Par la présente, FS.COM Innovation Ltd déclare que cet appareil est conforme à la directive SI 2016 No. 1091, SI 2012 NO. 3032.

FS.COM INNOVATION LTD

Unit 8, Urban Express Park, Union Way, Aston, Birmingham,
B6 7FH, United Kingdom

WEEE

This appliance is labelled in accordance with European Directive 2012/19/EU concerning waste electrical and electronic equipment (WEEE). The Directive determines the framework for the return and recycling of used appliances as applicable throughout the European Union. This label is applied to various products to indicate that the product is not to be thrown away, but rather reclaimed upon end of life per this Directive.



DEEE

L'étiquette du système respecte la Directive européenne 2012/19/EU en matière de Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), qui détermine les dispositions de retour et de recyclage applicables aux systèmes utilisés à travers l'Union européenne.

Conformément à la directive, ladite étiquette précise que le produit sur lequel elle est apposée ne doit pas être jeté mais être récupéré en fin de vie.

